Remédiation cognitive : initiation

PSYCHIATRIE ET SANTE MENTALE

Ref : ECSPS08K

Compétences visées

Acquérir l'état d'esprit nécessaire à la mise en évidence, la prise en considération de la remédiation des troubles cognitifs.

Objectifs et contenus

Connaître les déficits des fonctions cognitives et leurs conséquences

- L'identification des fonctions cognitives et de leurs dysfonctionnements :
  - la répercussion fonctionnelle des troubles cognitifs dans la vie quotidienne,
  - l'impact des répercussions fonctionnelles sur l'acquisition et le maintien de l'autonomie, sur les compétences relationnelles, ainsi que sur la réalisation de projets de vie.

Mettre en évidence le rôle du cerveau dans le fonctionnement cognitif : fonctionnement et développement

- L'acquisition des connaissances théoriques sur les soubassements cérébraux des fonctions cognitives et des dysfonctionnements cognitifs.
- Les aspects développementaux cognition/cerveau.

Identifier les grands principes pour une mise en place de la remédiation cognitive

- L'initiation aux principes de la remédiation cognitive.
- La mise en évidence de la nécessité d'évaluer les fonctions cognitives avant et après remédiation.
- Les principes du transfert de compétences dans la vie quotidienne.

Découvrir les grands principes des programmes de remédiation cognitive

- L'amélioration du fonctionnement cognitif par l'entraînement de différents champs de la cognition : mémoire, traitement de l'information, résolution de problèmes, reconnaissance des émotions faciales...
- Le choix parmi des programmes de remédiation cognitive existants, utilisant des stratégies et des outils spécifiques pour cibler des aspects différents de la cognition (non exhaustif) : IPT®, CRT®, MCT®, RECOS®, GAÏA®, TomRemed®, RemedRugby®, GolfRemed®.

Méthodes

- Apports cognitifs.
- Cas concrets.
- Présentation d'outils.

Personnes concernées

Professionnel de santé et acteur du secteur médicosocial.

Valeur ajoutée

Cette formation est animée par une psychologue reconnue pour ses travaux, spécialisée en neuropsychologie, exerçant une activité de remédiation cognitive dans sa pratique quotidienne. Elle vise d'abord à l'acquisition des connaissances, aptitudes et état d'esprit requis pour la mise en place de la remédiation cognitive.

Pré-requis

Aucun

Dispositif d'évaluation

L'ÉVALUATION SERA RÉALISÉE À L'AIDE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- Les attentes des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- Les acquis / les connaissances seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation…).
- La satisfaction des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail , notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact…).

À noter

Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants

- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Agence Nationale de l'Évaluation et de la Qualité des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ANESM). (2016). Recommandations de bonnes pratiques professionnelles – Spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques.
- Franck, N. (2018). Traité de réhabilitation psychosociale. Elsevier Masson.
- Haute Autorité de Santé (HAS). (2018). Programme pluriannuel – Psychiatrie et santé mentale 2018-2023.
- Agence Nationale d'Appui à la Performance (ANAP). (2019). Guide pour le déploiement des soins de réhabilitation psychosociale sur les territoires.

Mise à jour le : **04/03/2025**